

BRÈVES ÉCONOMIQUES Tunisie & Libye

Une publication du SER de Tunis
Semaine du 1^{er} janvier 2023

LE CHIFFRE A RETENIR

6,7 Mds TND

Les recettes touristiques de 2023 selon la BCT

Tunisie

Hausse de 28% des recettes touristiques en 2023

Selon la [Banque Centrale de Tunisie](#), les recettes touristiques se sont élevées à 6,7 Mds TND en 2023 (jusqu'au 20 décembre) contre 5,3 Mds TND sur la même période de l'année précédente, soit une hausse de 28%. Les transferts de la diaspora cumulés ont légèrement progressé de 2,5%, à plus de 7,3 Mds TND, au cours de la même période de 2023. Ces résultats en hausse ont favorisé l'augmentation des réserves en devises qui sont passées de 22,9 Mds TND (soit l'équivalent de 101 jours d'importation) à la date du 29 décembre 2022, à 26,3 Mds TND (119 jours d'importation) au 4 janvier 2024. Le service de la dette extérieure a, quant à lui dépassé les 11,2 Mds TND depuis le début de l'année jusqu'au 20 décembre courant, contre 8,5 Mds de TND à la même date de l'année dernière, soit une hausse de 31%.

En 2023, la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) a validé le financement de 15 entreprises communautaires au moyen d'une enveloppe d'environ 4 M TND.

Mené conjointement avec les ministères de Finances, des Affaires sociales et de l'Emploi et de la Formation professionnelle, ce programme est destiné à soutenir

l'investissement d'entreprises communautaires, principalement dans les secteurs agricoles (élevage compris), agro-alimentaires et des énergies renouvelables. D'un montant d'environ 4 M TND en 2023, l'enveloppe de financement devrait s'élargir en 2024, ainsi que le rythme d'attribution des prêts. Le premier allotissement de financements a été conclu en décembre 2023 à la faveur de 7 entreprises communautaires pour un montant de 1,6 M TND. Cette ligne de financement a été approuvée par la loi de finances 2023. Le montant investi est plafonné à 300 000 TND par bénéficiaire, sous forme de prêts d'une durée de 7 ans et un taux annuel de 5%.

L'OCDE propose des pistes pour améliorer la concurrence entre les banques de détail en Tunisie

Le 14 décembre 2023, l'OCDE a publié une [Étude de marché sur la concurrence dans le secteur de la banque de détail en Tunisie](#) qui met en exergue l'effet néfaste de pratiques anticoncurrentielles et d'un excès de réglementation. L'OCDE souligne la prépondérance donnée dans l'accès au crédit à un nombre restreint de groupes industriels disposant également de liens directs, y compris actionnariaux, avec les banques. L'accès au marché de nouvelles *fintechs* capables de faire concurrence aux acteurs traditionnels, à travers les paiements mobiles notamment, est compromis par des barrières réglementaires sévères. Selon l'OCDE, cette situation pénalise les titulaires de comptes, entravés dans leur capacité à comparer les offres entre les banques (80% des clients ne l'ont pas fait à l'ouverture d'un compte en 2022) et à changer de banque (seulement 3% de mobilité bancaire en 2022), ainsi que les PME tunisiennes qui ont dû mal à se financer auprès de banques. L'OCDE formule une série de recommandations qui pourraient faire gagner environ 325 M TND aux clients sous la forme de baisses de tarifs et de taux d'intérêt plus favorables. Pour favoriser les incitations à la concurrence et à l'innovation, l'OCDE met l'accent sur l'allègement des réglementations excessives, l'accès à l'information des particuliers et des entreprises, sur la gouvernance du Conseil bancaire et financier et du Conseil de la concurrence, et appelle à « reconsidérer le rôle de l'Etat dans le secteur de la banque de détail ».

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier de nouvelles mesures fiscales

Un certain nombre de mesures prévues en loi de finances 2024 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier. Dans le secteur automobile, sont prévus de nouveaux frais d'immatriculation des véhicules, avec une réduction de 50% pour les véhicules électriques. Le taux de la redevance d'hébergement touristique est porté de 1 à 3% du chiffre d'affaires des hôtels. Cette mesure s'applique également aux restaurants touristiques classés, cafés et les salons de thé de 2^e et 3^e catégorie. Le champ d'application de cette redevance est élargi à d'autres établissements touristiques d'hébergements (comme les gîtes), à tous les commerces de location, ainsi qu'aux industries de boissons non-alcoolisées et alcoolisées. Les discothèques sont également sujettes à une augmentation de leur taux de redevance qui passe de 3 à 5% lorsqu'elles ne sont pas liées à un établissement touristique. Le secteur bancaire se voit également imposé une contribution exceptionnelle de 4% sur les bénéfices imposables. Par ailleurs, est prévue l'entrée en vigueur cette année d'une augmentation, pour les fournisseurs de biens de consommation en situation fiscale litigieuse, du pourcentage

d'avances sur les importations de biens de consommation de 10% à 15%. Cette mesure était inscrite dans la loi de finances 2022 mais non appliquée jusque-là.

Pénurie en eau : le taux de remplissage des barrages s'élève à 27%

Avec un taux de remplissage des lacs de retenue (« barrages ») qui s'élève à 27% avec 625 M m³ contre 650 M m³ à la même date l'année précédente selon l'[ONAGRI](#), la pénurie d'eau se poursuit. Face à cette situation, le Bureau de la planification et des équilibres hydriques au ministère de l'Agriculture, a rappelé que la fourniture d'eau potable était une priorité pour le ministère de l'Agriculture. Lors de sa participation à une journée d'études sur le secteur de l'eau au parlement le 3 janvier, le directeur de ce bureau a également mentionné les projets de construction qui ont été entrepris à l'horizon 2050 ainsi que les projets de renouvellement des conduites d'eau gérés par la SONEDE à raison de 1 300 km par an. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, a publié en octobre 2022 une stratégie pour le secteur de l'eau à l'horizon 2050 pour la Tunisie

Libye

9^{ème} session du Haut conseil des Affaires de l'énergie et des eaux : la controverse autour de l'accord sur le champ pétrolier Hamada NC7 se poursuit

Le Haut conseil des Affaires de l'énergie et des eaux, a tenu hier sa 9^{ème} session, en présence du Premier ministre du GUN, Abdelhamid Dbeiba, du gouverneur de la Banque centrale de Libye (BCL), Seddiq Al-Kébir et du directeur du Bureau d'audit, Khaled Shakshak. A. Dbeiba a souligné la nécessité de revoir l'accord pour le développement du champ pétrolier Hamada NC7, affirmant que « toutes les autorités administratives et de contrôle, ainsi que les experts concernés sont les premiers à représenter l'État libyen pour préserver ses droits ». Il a également souligné la nécessité d'œuvrer à l'augmentation de la production pétrolière et gazière grâce à de nouvelles explorations, et la nécessité de soutenir les investissements étrangers et domestiques « conformément aux contrôles qui incluent les droits de l'État libyen », selon la communication du GUN. Pour rappel, la négociation d'un contrat d'exploitation du champ Hamada NC7 entre la NOC et un consortium d'entreprises dirigé par Eni a suscité une large controverse, avec l'opposition de la Chambre des représentants, du Haut Conseil d'État, ainsi que du ministre du pétrole et du gaz du GUN. Le Procureur général, Al-Siddiq Al-Sour, est également intervenu pour exiger que les négociations soient interrompues jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit rendue sur la question.

Vers l'ouverture possible d'un nouveau passage commercial aux frontières avec l'Égypte

La Libye a proposé la création d'un point de passage commercial distinct du passage terrestre de « Saloum » utilisé par les particuliers à la frontière avec l'Égypte, dans le but de faciliter le commerce bilatéral. Une délégation de la Fédération générale des

chambres de commerce de Libye, dirigée par Mohamed Al-Raed, a échangé sur ce sujet avec Ahmed El-Wakeel, président des Chambres de commerce égyptiennes. Les discussions ont porté sur les obstacles au flux de marchandises, la réduction de la congestion aux frontières, les opportunités d'investissement égyptiennes en Libye et les défis associés à de tels projets. Le Président égyptien Abdel-Fattah Sissi avait affirmé le 16 août dernier vouloir développer le poste frontière terrestre de Salloum avec la Libye en établissant une zone de liaison à côté du port de Salloum afin d'améliorer et de renforcer les échanges commerciaux avec la Libye. La Libye a également entamé un processus de réouverture de plusieurs points de passage commerciaux tels que le poste frontière algéro-libyen de Al-Dibdab – Ghadames dont l'ouverture, prévue initialement le 12 décembre, a été reportée.

Réactivation du Comité mixte libyo-italien et de l'accord visant à éviter la double imposition

Le ministre des Finances, Khaled Al-Mabrouk, a discuté avec son homologue italien, Giancarlo Giorgetti, de la réactivation du Comité mixte libyo-italien et de l'accord visant à éviter la double imposition le 22 décembre 2023. Les discussions ont porté sur la coopération dans les domaines de la formation, de l'amélioration de l'efficacité des membres de la Garde douanière et de la protection des côtes, ainsi que sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Khaled Mabrouk a exprimé sa satisfaction quant au retour des entreprises italiennes en Libye, en particulier dans le domaine de l'énergie propre. En 2021, le gouvernement italien a approuvé un projet de loi pour un accord entre l'Italie et la Libye visant à éviter la double imposition entre les deux pays.

Poursuite des travaux de reconstruction de Derna: Belqassem Khalifa Haftar signe d'importants contrats avec la société égyptienne « Arab Contractors »

Le président de la Chambre des représentants (CdR), Aguila Saleh, s'est entretenu hier avec le Premier ministre du gouvernement de stabilité nationale (GSN) basé à l'Est, Oussama Hammad, en présence du directeur exécutif du Fonds de reconstruction de la ville de Derna, Belqassem Khalifa Haftar. Selon la communication de la CdR, la réunion a passé en revue les derniers développements des travaux en cours sous la supervision du Fonds de reconstruction de la ville de Derna. Le directeur exécutif du Fonds a informé le président de la Chambre des représentants des derniers développements des travaux, à savoir la signature d'importants contrats dans le domaine de la reconstruction avec la société égyptienne « Arab Contractors » dans la ville de Derna pour la construction de nouveaux ponts à l'entrée ouest de la ville de Derna et un pont au sommet de Wadi Abu Mahboul sur la route maritime reliant les villes de Sousse et Derna. Le fils de Khalifa Haftar, Belgassim a récemment été désigné par le gouvernement parallèle désigné par la Chambre des représentants pour occuper le poste de directeur exécutif du Fonds de reconstruction de Derna et des régions dévastées par les inondations.

La décision n° 485 de 2023 sur l'étiquetage des produits en arabe est suspendue pour 6 mois

Le ministre de l'économie et du commerce du Gouvernement d'Union Nationale (GUN), Mohamed Al-Hweij, a publié une décision (n° 776 de 2023) pour suspendre pendant 6 mois sa précédente décision n° 485 de 2023. La décision 485 obligeait toutes les entreprises importatrices à apposer des étiquettes/données en arabe sur les produits fournis sur l'emballage intérieur et extérieur de la marchandise importée. Cette suspension devrait permettre, selon le ministère de l'Economie, de laisser le temps au comité d'examen de la décision sur l'étiquetage de finaliser ses travaux sur les enjeux de cette mesure conformément aux propositions du Conseil des affaires libyen (LBC) et de l'Union des chambres de commerce et d'industrie. Ce délai est contesté par certains importateurs qui le jugent trop court ont d'ores et déjà manifesté leur opposition à la modification du règlement. Certains importateurs ont déclaré que certains fabricants internationaux ne seraient pas prêts à modifier l'étiquetage simplement pour répondre aux besoins du marché libyen.

Des manifestations dans le champ pétrolier de Sharara perturbent la production

Selon une déclaration de deux ingénieurs à Reuters le 3 janvier, il semblerait que des manifestations aient entraîné une réduction de la production du champ pétrolifère libyen de Sharara dont la capacité de production s'élève à 300 000 barils par jour. Les manifestants, qui ont fait circuler plusieurs vidéos des rassemblements sur internet, réclament davantage de développement économique pour la région et pointent notamment les besoins de construction d'une raffinerie pour l'approvisionnement en carburant, de routes goudronnées, d'une clinique et la création d'emplois pour les jeunes. Exploité par la compagnie pétrolière nationale NOC par l'intermédiaire de la société Acacus, avec l'espagnol Repsol, le français Total, l'autrichien OMV et le norvégien Equinor, le gisement de Sharara est l'un des plus importants gisements du pays et a été plusieurs fois le théâtre de manifestations locales, la dernière datant de juillet 2023.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

[Adil Rais](#), [Assia Farah Benbahria](#), [Leopold Luquet](#)

Rédaction : SER de Tunis

Abonnez-vous : tunis@dgtresor.gouv.fr